



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par : Sébastien DINÉ
Tel : 03.29.69.88.44
sebastien.dine@vosges.gouv.fr

CABINET

Direction des sécurités

Service interministériel de défense
et de protection civiles

LA PRÉFÈTE

à

Mesdames et Messieurs les maires du
département

Monsieur le président de l'association
des maires et des communautés de
commune

Monsieur le président de l'association
des maires ruraux

Monsieur le président du conseil
départemental des Vosges

En communication à Messieurs les
parlementaires

Épinal, le 16 octobre 2023

Objet : Relèvement de la posture Vigipirate au niveau « Urgence attentat ».

P. Jointe : Logogramme « Urgence attentat ».

À la suite de l'attaque à caractère terroriste qui a eu lieu le 13 octobre 2023, dans un lycée à Arras, et dans le contexte des événements qui se déroulent au Proche-Orient, la Première ministre a décidé d'élever la posture Vigipirate au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national.

Pour rappel, le dispositif Vigipirate, actif depuis le 21 juin 2023, et dont la déclinaison vous a été transmise le 20 juin dernier, mettait l'accent sur :

- la sécurité des sites en lien avec la coupe du monde de rugby ;
- la sécurité des lieux de rassemblements culturels et festifs ;
- la sécurité des transports et des bâtiments publics.

Ces mesures restent d'actualité.

En complément, les mesures suivantes sont étendues aux établissements scolaires, aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux lieux de culte :

- restreindre voire interdire les activités aux abords de ces installations et/ou bâtiments ;
- renforcer la surveillance aux abords des installations et des bâtiments désignés ;
- contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants ;
- renforcer la surveillance et le contrôle lors des grands rassemblements.

Une attention particulière devra être portée pour tout rassemblement organisé sur vos communes (festif, sportif, culturel, commémoratif, etc.)

Vous veillerez à une vigilance accrue sur les contrôles mis en place aux différents accès de ces rassemblements par, le cas échéant, la police municipale ou les agents de sécurité privée.

À votre niveau, je vous saurais également gré de relayer systématiquement les mesures de communication gouvernementale portant sur le comportement à adopter face à la menace terroriste en cours, avec le logo du niveau « Urgence attentat » ci-joint, à déployer massivement pendant sa période d'activation.

Vous pouvez si nécessaire vous rapprocher de vos référents de la police nationale ou de la gendarmerie nationale, selon la zone de compétence dans laquelle se situe votre commune.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le plan Vigipirate sur les sites : www.gouvernement.fr/vigipirate et www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-guides.

La Préfète,

signé

Valérie MICHEL-MOREAUX